

C. IPC 302  
01

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les représentants des membres et des observateurs à la cinquante-quatrième session du Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets (CIB), qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI du mercredi 22 février (10 heures) au jeudi 23 février 2023 (17 h 30) (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour (document IPC/CE/54/1 Prov.) et d'autres documents de travail sont disponibles sur le forum électronique à l'adresse <https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ipcef/public/fr>, sous le projet [CE 549](#).

L'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.

La cinquante-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC se tiendra sous forme hybride.

Les délégués désignés pour participer sur place ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne sont priés de s'enregistrer d'ici au 15 février 2023 en utilisant le lien [https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=494](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=494).

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual\\_meetings/index.html](https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual_meetings/index.html).

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : [ipc.mail@wipo.int](mailto:ipc.mail@wipo.int).

Le 21 décembre 2022

